CREER ET GERER SON ORGANISME DE FORMATION

Les bases indispensables dans le respect de Qualiopi

DOMAINE : Formation - Qualiopi

NATURE DE L'ACTION : Action de formation concourant à l'adaptation et au développement des compétences professionnelles conformément à l'article L6313-3 du code du travail. Donne lieu à la remise d'un certificat de réalisation

Référence : FORM3_RNQ.02

PUBLICS : Indépendant – Consultant - Coach– Tout professionnel souhaitant devenir formateur/formatrice

PRÉREQUIS : Avoir une expertise dans un domaine pour transmettre ses connaissances et avoir une première idée d'offre de formation à développer.

JOURS/HEURES : 2 jours – 14 heures

MODALITÉS : Présentiel / Distanciel

TARIF (net de taxes) :

- 980 € avec financement OPCO - FAF
- 690 € avec financement personnel

Exonération de TVA au titre de l'article 464-4-4° du CGI

NBRE DE STAGIAIRES : 5 à 12 personnes

DATES :
6 et 7 avril - 13 et 14 avril – 28 et 29 avril
16 et 17 mai – 23 et 24 mai
9 et 10 juin – 30 juin et 1er juillet

LIEU : Montpellier (présentiel)
Autres lieux à la demande sous condition d'effectif ou intra

ADMISSION : Pour toutes les formations, une étude des besoins est adressée (par mail) permettant au client d'exposer sa problématique, ses besoins et ses objectifs professionnels. Selon les formations, un entretien avec un membre de l'équipe peut être requis.

ACCESSIBILITÉ : Pour toute demande d'adaptation matériel et/ou pédagogique de la formation, merci de contacter notre référent pédagogique ou handicap (cf ci-dessous). Selon la nature de la demande, nous pouvons vous orienter vers nos partenaires spécialisés.

DÉLAIS D'ACCÈS : Variable en fonction du planning de nos formations et minimum 8 jours avant le début de la formation dans la limite des places disponibles.
Le délai peut aller jusqu'à 1 mois en fonction du financeur. Pensez à vous rapprocher de votre OPCO ou FAF

RENSEIGNEMENTS : contact@artmonie-impuls.com

OBJECTIF PEDAGOGIQUE VISÉ : A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de créer et gérer son organisme de formation dans le respect du référentiel QUALIOPI **COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ACQUISES** : ○ Comprendre le cadre légal de la formation ○ Savoir choisir le statut juridique et fiscal de l'entreprise ○ Etre capable de faire les démarches pour créer son organisme de formation ○ Etre capable de gérer son organisme de formation en intégrant les exigeances du référentiel Qualiopi **OUTILS & MOYENS PÉDAGOGIQUES** : Paperboard – Post it – Support pédagogique Ordinateur – Connexion internet – Plateforme d'animation	**EQUIPE** **Responsable pédagogique, qualité et handicap** ○ Carole SOMMER ○ 06 30 07 91 71 ○ carole@artmonie-impuls.com **Responsable administrative et financier** : ○ Solenne De AMORIM ○ contact@artmonie-impuls.com **Formatrice** : **Carole SOMMER** Experte dans l'univers de la formation avec une expérience forte de plus de 25 ans dans la direction des ressources humaines, d'organismes de formation. Spécialisée dans le management des compétences, de la qualité (Auditrice AFNOR des prestataires de fournisseurs de formation), elle accompagne les OF dans leur démarche de certification. Elle intervient en qualité de formatrice en partenariat notamment avec l'EM LYON, POLYTECH, EXECUTIVE HEC
METHODES PEDAGOGIQUES Une ingénierie de l'apprentissage et une pédagogie active qui utilisent méthodes d'apprentissage que sont le béhavioriste (apprentissage par la répétition, l'ancrage des connaissances), le cognitivisme (organisation et traitement des connaissances), le constructivisme (mise en situation) et le socio constructivisme (collaboratif) et le connectivisme (capacité d'organiser l'information) avec une pédagogie inversée. Construction d'une carte heuristique évolutive au fil de la formation. Support pédagogique remis au stagiaire Utilisation des différents canaux de communication (VAKOG). Mise en œuvre via des cas pratiques. Atelier de questions/réponses.	**MODALITÉS D'ÉVALUATION** **Avant la formation** : Etude des besoins, validation des pré-requis et positionnement. **En fin de formation** : Evaluation sommative permettant de valider l'acquisition des connaissances et la montée en compétence **Post formation** : Enquête à froid permettant d'avoir un suivi du stagiaire. **Formation qualifiante** : Un certificat de réalisation est remis après validation de la formation. Y sont mentionnés les objectifs pédagogiques, le nombre d'heures total de la formation et la note obtenue validant en tout ou partie les acquis.

PROGRAMME

DESCRIPTIF

Vous avez un savoir-faire, une expérience, une expertise que vous souhaitez partager. Rien de mieux que de devenir formateur, l'idée vous enchante…quelles sont maintenant les étapes à respecter ? Par quoi commencer ?
Quelles sont vos obligations une fois que vous serez officiellement un organisme de formation ?
Et Qualiopi dans tout ça ?

Plusieurs solutions s'ouvrent à vous à partir de maintenant :

- Vous faites seul, c'est tout à fait possible si vous connaissez déjà l'univers de la formation, si vous avez du temps devant vous !
- Vous vous faites accompagner par un consultant qui va prendre en charge les démarches, peut être vous créer vos documents et, si vous avez l'expert, il inscrira votre processus dans le référentiel QUALIOPI…..il vous en coutera plus ou moins 3 500 €
- Vous achetez un kit clé en main et puis plus rien par la suite….vous êtes seul face à toutes vos questions, vos obligations et vous aurez déboursé 4 000 €
- Vous avez envie de comprendre, de maîtriser le sujet, envie d'être autonome et responsable de la performance de votre organisme de formation…vous décidez de vous former !

LES PLUS DE LA FORMATION

- Apports méthodologiques permettant au stagiaire de s'approprier les différentes étapes de la création et de la gestion d'un OF
- Pédagogie participative pour rattacher la théorie au contexte professionnel du stagiaire
- Formation animée par une dirigeante expérimentée d'organisme de formation et auditrice AFNOR pour la certification QUALIOPI
- Suivi des stagiaires avec une vision dans les jours qui suivent pour répondre aux questions et éclaircir des points vus au cours de la formation

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

JOUR 1 : DECLARER SON ACTIVITE DE FORMATION

- Connaître les préalables à la création d'un OF
  - Le marché de la formation
  - La formation en complément d'une activité
  - Formateur professionnel vs organisme de formation, quelles différences ?

- Mettre en œuvre les démarches pour obtenir son numéro d'activité (NDA)
  - Choisir son statut d'entreprise
  - Obtenir son premier client pour finaliser son dossier
  - Constituer son dossier de déclaration d'activité auprès de la DREETS
  - Exonérer ou pas de TVA, quel choix faire ?

- Connaître les principaux financeurs et les règles de financement
  - Le Plan de Développement des Compétences
  - Les OPCO
  - Le Compte Personnel de Formation (CPF)
  - Le Projet de Transition Professionnelle (CTP ex fongecif)
  - Référencer son offre sur Kairos Pôle Emploi
  - Inscrire son offre sur le CARIF de votre région

- Le bilan pédagogique annuel
  - Obligations
  - S'organiser pour être en règle et faciliter son bilan annuel

JOUR 2 : DE SON PREMIER PROGRAMME À LA CERTIFICATION DE SON ORGANISME

- Créer son premier programme de formation
  - Etude de marché : Ma thématique répond-elle à un besoin ?
  - Bien choisir la thématique de ma première formation
  - Réaliser l'étude des besoins de mon futur stagiaire
  - Construire son programme de formation
  - Elaborer l'ensemble des documents obligatoires
  - Définir son tarif
  - Organiser sa formation

- Faire certifier son organisme de formation : zoom sur QUALIOPI
  - Se faire certifier ou pas : Quel impact pour mon activité ?
  - Le cycle de la certification Qualiopi
  - Les organismes certificateurs habilités : comment choisir ?
  - S'organiser pour obtenir sa certification et la conserver ?
  - Se certifier en tant que formateur : Quel intérêt ?
  - Certifier ses formations et devenir éligible au CPF : quelles sont les possibilités ?
  - Connaître ses obligations en termes de communication de son offre

Pratique : Tout au long de la formation, le stagiaire élabore une carte heuristique des points essentiels à maîtriser. Co-construction de documents types, ateliers pratiques.

- Evalutation de fin de formation – Enquête de satisfaction – Tour de table de clôture

PRISE EN CHARGE :

ART'MONIE IMPULS est un **organisme de formation certifié QUALIOPI** ce qui vous permet d'obtenir des financements et/ou d'imputer vos formations sur votre plan de développement des compétences.

Si vous désirez une prise en charge financière pour votre formation par les organismes (OPCO, FAF, AGEFICE, FIFPL.....), vous pouvez :

- Vous rapprocher de votre employeur ou service RH
- De votre OPCO
- De votre FAF (AGEFICE, FIFPL, CMA..)
- De nos services : contact@artmonie-impuls.com (06 30 07 91 71)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En vous inscrivant à la formation, vous acceptez les CGV de ART'MONIE IMPULS et acceptez son règlement intérieur
https://artmonie-impuls.com/wp-content/uploads/2022/03/Reglement-Interieur-V2_CSO_20220222.pdf

Les CGV sont disponibles sur notre site :
https://artmonie-impuls.com/wp-content/uploads/2022/03/CGVFORM_CSO_V2-20220302.pdf

Les formations de ART'MONIE IMPULS sont des formations protégées par les droits de propriété intellectuelle.

A votre inscription, diverses informations sont conservées pour traiter votre dossier et justifier de l'action de formation.

Vous reconnaissez que le contenu de cette formation est protégé par des droits de propriété intellectuelle. Il vous est interdit de modifier, publier, transmettre, enseigner, distribuer, représenter, transférer ou vendre, créér des versions dérivées ou exploiter de quelque façon que ce soit une quelconque partie du contenu de cette formation, en tout ou en partie.

Le fait de disposer de support de formation et autres outils pédagogiques ne vous donne aucun droit de propriété sur ce contenu. Il vous est strictement interdit de modifier le contenu ou de l'utiliser à d'autres fins, notamment sous forme imprimée.

En cas de découverte de formation pluripersonnelle, d'utilisation du contenu, sans autorisation préalable écrite, les sanctions des CGV seront appliquées sans sommation.